

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est cependant l'idée qu'on veut créer dans le public. Je puis rappeler que, l'automne dernier, j'ai été obligé de prendre un court repos à cause de l'état de ma santé. Depuis ce congé, qui s'est terminé à la fin d'octobre, je crois, jusqu'aujourd'hui, sans excepter les dimanches, il ne s'est pas passé un seul jour que je n'aie consacré en grande partie, sinon totalement, à l'administration des affaires du pays.

M. WOODSWORTH: Je me permets de dire au premier ministre qu'une telle pensée ne m'est jamais venue. Je voulais simplement faire remarquer que puisque l'absence du premier ministre depuis une semaine ne nous a pas empêchés de poursuivre notre travail, elle ne nous empêcherait de continuer pendant encore une semaine ou deux. Mais je suis sûr que le premier ministre a été très occupé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le fait que l'honorable membre ainsi que plusieurs autres sont d'avis que mon absence ne saurait nuire à la poursuite des travaux de la Chambre est une des raisons qui m'ont peut-être porté à m'absenter un peu plus souvent que de coutume au cours des deux dernières semaines. D'autre part, je rappellerai à l'honorable membre que la plupart des mesures, et sûrement toutes les mesures du Gouvernement, que l'on a présentées à la Chambre, ont été pleinement étudiées par le cabinet, et que, sauf de très rares exceptions, j'ai toujours assisté aux réunions du cabinet et participé à la discussion de ces questions. Je sais quelle attitude le Gouvernement doit adopter à l'égard de chacune de ces mesures, et j'ai cru pouvoir, en toute sûreté, confier au ministre chargé de présenter une mesure ministérielle le soin d'en exposer l'objet à la Chambre, et laisser à mes collègues la tâche de diriger le débat sur les mesures de ce genre. Je ne crois pas qu'il soit de rigueur, dans aucun Parlement, que le premier ministre demeure à la Chambre des communes pendant la discussion de bills qui sont entre les mains de ses collègues, particulièrement s'il a le privilège d'être entouré de collaborateurs d'une aussi rare compétence que les miens.

Je tiens à assurer l'honorable membre que la motion relative à la séance de demain n'a nullement pour objet de surmener la Chambre, ni de hâter indûment l'adoption de certains projets de loi, mais vise plutôt à éviter ces façons de procéder.

Je crois qu'en général les honorables membres aimeraient terminer les travaux de la session, et qu'ils se demandent s'il sera possible de le faire avant l'arrivée de Leurs Ma-

[M. Coldwell.]

jestés, ou bien s'il va falloir ajourner pour une période plus ou moins longue. En consacrant ainsi une journée de plus à l'étude des différents projets de loi, je crois que nous serons plus en mesure de voir, d'ici quelques jours, s'il y aura moyen de terminer nos travaux avant l'arrivée en ville de Leurs Majestés. Je ferai remarquer que c'est là le seul objet de cette motion, savoir, de nous permettre de déterminer si, en consacrant un peu plus de temps à la discussion et à l'étude des mesures d'ordre public et en obviant ainsi à la nécessité de toute hâte excessive, nous pourrions, en siégeant demain et peut-être un peu plus longuement les autres jours, atteindre le but désiré.

Que l'on me permette de réitérer aussi clairement que possible ce que je déclarais au début de la session. Le Gouvernement ne cherche nullement à hâter outre mesure le travail que doit accomplir la Chambre des communes dans l'intérêt public. Si les honorables députés veulent bien consentir à faciliter les travaux, en déterminant à l'avance entre eux qui devra parler sur telle ou telle mesure, afin de terminer la session plus tôt que nous ne le pourrions autrement, ils contribueront ainsi à hâter la fin de nos travaux, soit avant soit après le séjour de Leurs Majestés.

Mais s'il nous est impossible de terminer nos travaux avant l'arrivée de Leurs Majestés, je suis tout à fait d'avis que nous nous acquitterons beaucoup mieux de notre devoir, qui est de veiller aux affaires du pays, en ajournant la Chambre jusqu'après le départ définitif de Leurs Majestés; nous pourrions alors poursuivre notre besogne dans le calme et dans l'ordre. Si j'en juge par ce que m'ont déclaré les honorables députés, je suis sûr qu'un grand nombre d'entre eux aimeraient être dans leur circonscription lorsque les souverains y passeront. L'on s'attendra, je crois, à voir chaque ministre de la couronne dans sa province pendant le passage du roi et de la reine dans chacune des provinces. Je suis sûr que pendant leur séjour au Canada la population s'intéressera uniquement au roi et à la reine, de même qu'aux événements qui se dérouleront au cours de leur visite. M'est avis que, de façon générale, le peuple appréciera beaucoup mieux le travail de la Chambre si la discussion des questions d'intérêt public a lieu après le départ de Leurs Majestés plutôt que pendant leur séjour parmi nous.

C'est pour cette raison que le Gouvernement a cru préférable d'ajourner, si nécessaire, la session pour la durée de la visite royale, plutôt que de recourir à un court ajournement et continuer ensuite les travaux